

Canada à l'heure actuelle en matière d'habitation est la pénurie de capitaux, d'une part, et le coût énorme du capital disponible d'autre part.

Le ministre des Finances expose dans ce budget-ci des politiques qui ne feront que hausser le coût de l'argent sans dégager les sources financières nécessaires à l'essor de l'habitation et non seulement nécessaires à l'habitation, mais aussi à l'aménagement urbain ainsi qu'à la construction des installations de service public: hôpitaux, écoles, réseaux d'égouts et aqueducs. A l'heure actuelle, les gouvernements mineurs, au niveau local en particulier, n'ont pas suffisamment accès aux fonds fiscaux pour couvrir leurs frais. Le domaine le plus important dont le gouvernement local ait à s'occuper, et qui relève également des gouvernements provinciaux, c'est celui de l'instruction publique.

S'il faut féliciter le ministre des Finances de nous présenter un budget équilibré, il faut, par contre, déplorer le fait que les moyens employés pour cela ne sauront satisfaire aux besoins futurs du Canada, compte tenu des inévitables responsabilités qui assaillent les autres ordres de gouvernement.

Fait intéressant à noter: le premier ministre (M. Trudeau) parle de se retirer de certains programmes à frais partagés et de remettre aux provinces certaines responsabilités que le gouvernement fédéral avait assumées de plus en plus fermement ces dernières années, tout en imposant aux provinces, dans bien des cas, des programmes conjoints que les gouvernements provinciaux ont très peu contribué à orienter. Il peut maintenant, semble-t-il, en remettre le fardeau aux provinces. Il peut se dégager de cette responsabilité et la remettre à ceux qui en sont responsables d'après la constitution, mais où trouver alors les ressources fiscales?

• (9.50 p.m.)

Dire cela est une chose, monsieur l'Orateur, mais c'en est une autre de faire face au problème d'ensemble qui consiste, pour les gouvernements de ces autres niveaux, à trouver les ressources financières pour faire face à leurs responsabilités. C'est pourquoi il est impératif que le gouvernement fédéral ne donne pas simplement le ton ou formule des politiques, mais qu'il prenne la tête en établissant les responsabilités en général qui attendent les gouvernements locaux et provinciaux dans ces domaines essentiels qui touchent de si près le développement de programmes sociaux, de programmes que nous devrions certainement être en mesure de financer en ce moment.

[M. Thompson.]

Cela nous amène à considérer l'ensemble du régime fiscal dans la mesure où il se rapporte à l'impôt sur le revenu et aux ressources fiscales des gouvernements. Je ne crois pas que le ministre des Finances (M. Benson) attache beaucoup d'importance à ce domaine. Du moins, s'il le fait il ne nous en informe pas et tout ce que nous pouvons espérer c'est que le Livre blanc nous en parlera. Je veux parler de la relation qui existe entre le coût total du gouvernement et les gains réels des Canadiens.

Nous nous trouvons dans une situation où près de 50 p. 100 de tout l'argent que gagnent les Canadiens—je parle ici de gains nets—passe à payer le coût du gouvernement. Je ne parle pas ici du produit national brut car c'est un terme fictif qui n'a qu'une relation lointaine avec ce que gagnent, en fait, les gens. Si vous additionnez le coût du gouvernement fédéral et celui des gouvernements provinciaux et des gouvernements locaux vous trouverez un chiffre qui frise les 50 p. 100 des gains totaux des Canadiens dans la mesure où ces gains couvrent les salaires, les commissions, les dividendes, la vente de produits et tous ces domaines du revenu qu'on peut sans hésiter classer dans la catégorie des gains tombant dans la poche du contribuable.

Historiquement parlant, le clignotant s'allume lorsqu'on envisage les choses sous cet aspect. L'histoire démontre qu'une société libre n'est jamais demeurée telle et n'a pas maintenu la vitalité qui l'a amenée au point où elle est devenue libre, alors que le gouvernement reprenait aux citoyens de cette société plus de 50 p. 100 de ce qu'ils gagnaient en fait.

L'hon. M. Kierans: Puis-je poser une question au député?

M. Thompson (Red Deer): Le ministre des Finances peut se sentir optimiste et béat quant à son budget en ce moment...

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Kierans: J'aimerais poser une question au député.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Red Deer a la parole et on ne peut lui poser une question que s'il le permet.

M. Thompson (Red Deer): Il ne me reste que trois ou quatre minutes, monsieur l'Orateur, je me contenterai donc de mener ma pensée à bon terme.